



switchY

septembre 2026



De contrevenant à client grâce à
l'échange de votre pv

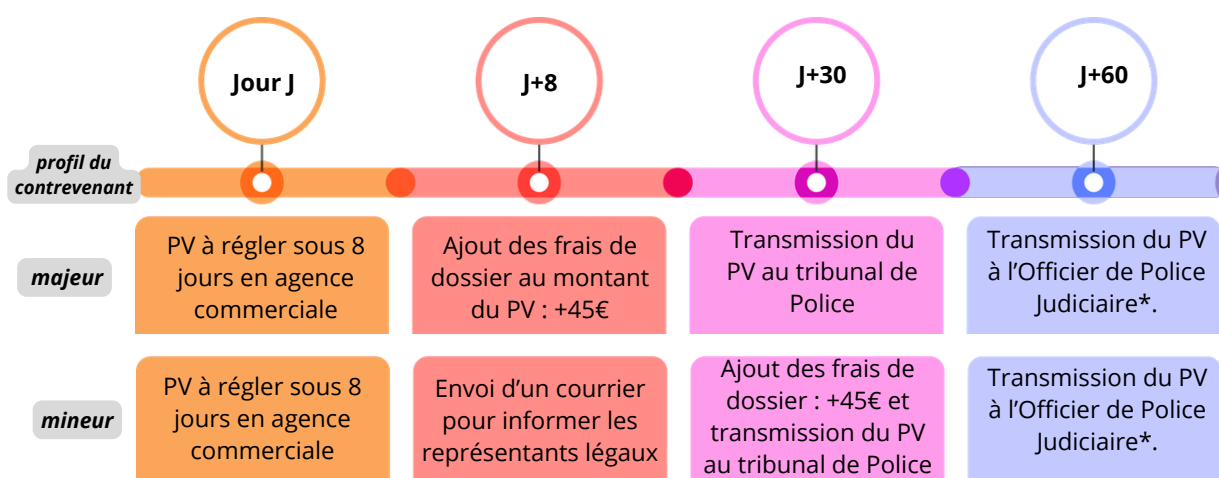
évolity
moventis

INFRACTIONS ET MONTANT DES AMENDES

MOTIFS INFRACTIONS	MONTANT DU PV	DÉSIGNATION
Abonnement non validé	5€	abonnement en cours de validité non validé
Titre non valable ou périmé	34,50€ 24€ (PSP*)	pass voyage validé depuis plus d'1h • pass voyage non validé • abonnement mensuel ou annuel périmé de moins de 8 jours
Voyage sans titre	51,50 € 34€ (PSP*)	voyage sans titre • pass voyage validé depuis plus de 2h • abonnement mensuel ou annuel périmé depuis plus 8 jours
Non port du masque	135 €	non port du masque • port du masque non réglementaire
Comportement	174 €	usage injustifié des dispositifs d'alarme • trouble de la tranquillité des voyageurs • perturbation du service • fumer/vapoter dans le véhicule • cracher dans le véhicule • carte falsifiée
Frais de dossier	45 €	Les frais de dossier s'ajoutent au montant de l'amende : - sous 30 jours à compter de la date de verbalisation pour un mineur - sous 8 jours pour un majeur

* PSP : Paiement Sur Place auprès de l'agent de contrôle

CHRONOLOGIE DU RECouvreMENT DES PROCÈS-VERBAUX



* A ce stade de la procédure de recouvrement du procès-verbal, l'OMP est en mesure de majorer le montant dudit PV à hauteur de 382€.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'offre Switchy permet d'**annuler son PV contre l'achat d'abonnement** sous conditions.
- **Délais de validité de l'offre** d'échange switchY : L'offre est valable durant les 8 jours ouvrables à partir de la date du procès-verbal. Au-delà de ce délai, l'offre commerciale est caduque et l'amende reste due.
- **Champ d'application de l'échange switchY** : l'échange est possible uniquement pour des PV dressés au motif de « voyage sans titre » et « titre non valable ». L'offre ne s'applique pas aux PV dressés pour d'autres motifs.
- Les abonnés **Accès, Campus et Pass'Ok ne peuvent pas bénéficier de l'offre switchY.**

LES MODALITÉS D'APPLICATION

VOUS ÊTES VERBALISÉ ALORS QUE VOUS DISEZ D'UN ABONNEMENT EN COURS DE VALIDITÉ

VOUS AVEZ UN ABONNEMENT ANNUEL EN COURS DE VALIDITÉ

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » alors que vous avez votre abonnement annuel en cours de validité, l'amende peut être annulée sur présentation du PV et de votre carte nominative chargée de l'abonnement en cours de validité sous 8 jours ouvrables à partir de l'infraction. 1 seule annulation possible au cours de l'année de validité de l'abonnement.

Important : Le chargement de l'abonnement devra avoir été fait antérieurement à la date du PV.

VOUS AVEZ UN ABONNEMENT MENSUEL FRÉQUENCE EN COURS DE VALIDITÉ :

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » alors que vous avez acheté l'abonnement du mois en cours à la date du PV, présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 8 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Vous avez 2 possibilités :

- 1ère possibilité : Vous vous acquittez de la somme due.
- 2ème possibilité : Sur présentation de votre carte nominative, de votre PV ET contre l'achat de l'abonnement Fréquence du mois suivant, le PV est annulé.

VOUS AVEZ UN ABONNEMENT MENSUEL JEUNE, SENIOR OU SOCIAL EN COURS DE VALIDITÉ :

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » alors que vous avez acheté l'abonnement du mois en cours à la date du PV, présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 8 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Vous avez 2 possibilités :

- 1ère possibilité : Vous vous acquittez de la somme due.
- 2ème possibilité : Sur présentation de votre carte nominative, de votre PV ET contre l'achat de l'abonnement correspondant au profil du client des 2 mois suivants, le PV est annulé.

Pour les jeunes pouvant bénéficier du titre ANNUEL -18 ans ou 18/-26 ans, l'échange peut également se faire contre l'achat de l'abonnement Annuel -18 ans ou 18/-26 ans.

VOUS DISEZ D'UN ABONNEMENT MENSUEL BOURSIER EN COURS DE VALIDITÉ :

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » alors que vous avez acheté l'abonnement du mois en cours à la date du PV, présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 8 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Vous avez 2 possibilités :

- 1ère possibilité : Vous vous acquittez de la somme due.
- 2ème possibilité : Sur présentation de votre carte nominative, de votre PV ET contre l'achat de l'abonnement Boursier des 3 mois suivants, le PV est annulé.

Pour les jeunes pouvant bénéficier du titre ANNUEL -18 ans ou 18/-26 ans, l'échange peut également se faire contre l'achat de l'abonnement Annuel -18 ans ou 18/-26 ans.

LES MODALITÉS D'APPLICATION

VOUS ÊTES VERBALISÉ ET VOUS N'AVEZ AUCUN ABONNEMENT

1. Verbalisation pour « voyage sans titre » soit un PV d'un montant de 51,50€ :

Vous êtes verbalisé et vous n'avez pas l'abonnement du mois en cours à la date du PV, présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 8 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Vous avez 2 possibilités :

- 1ère possibilité : Vous vous acquittez de la somme due.
- 2ème possibilité :
 - o **Si vous êtes éligible au titre Fréquence** : Vous échangez le PV contre l'achat de l'abonnement du mois où le PV a été rédigé + l'abonnement du mois suivant.
 - o **Si vous êtes éligible au titre Jeune, Senior ou Social** : Vous échangez le PV contre l'achat de l'abonnement du mois où le PV a été rédigé + les abonnements des 2 mois suivants. Pour l'abonnement Jeune, il est possible d'acheter la formule annuelle.
 - o **Si vous êtes éligible au titre Boursier** : Vous échangez le PV contre l'achat de l'abonnement du mois où le PV a été rédigé + les abonnements des 3 mois suivants.

2. Verbalisation pour « titre non valable/périmé » soit un PV d'un montant de 34,50€ :

Vous êtes verbalisé et vous n'avez pas l'abonnement du mois en cours à la date du PV, présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 8 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Vous avez 2 possibilités :

- 1ère possibilité : Vous vous acquittez de la somme due.
- 2ème possibilité :
 - o **Si vous êtes éligible au titre Fréquence** : Vous échangez le PV contre l'achat de l'abonnement du mois où le PV a été rédigé.
 - o **Si vous êtes éligible au titre Jeune, Senior ou Social** : Vous échangez le PV contre l'achat de l'abonnement du mois où le PV a été rédigé + l'abonnement du mois suivant. Pour l'abonnement Jeune, il est possible d'acheter la formule annuelle.
 - o **Si vous êtes éligible au titre Boursier** : Vous échangez le PV contre l'achat de l'abonnement du mois où le PV a été rédigé + les abonnements des 2 mois suivants.

VOUS ÊTES VERBALISÉ ALORS QUE VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRES DU TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE GRATUIT (TITRE PMA)

Ce titre est limité à 2 voyages par jour scolaire uniquement.

- **En cas de verbalisation pour « voyage sans titre »**, le procès verbal peut être minoré à 10€ en présentant la carte chargée du titre PMA en cours de validité dans l'une des agences commerciales dans un délai de 72h maximum.
- **En cas de verbalisation pour « nombre de validations atteint » (plus de 2 validations sur un jour scolaire) ou pour « validation hors période » (usage du titre PMA le week-end ou vacances scolaires)** : Vous pouvez échanger le PV contre l'achat de 3 abonnements mensuels Jeune consécutifs en cas d'amende d'un montant de 51,50€ ou de 2 abonnements mensuels Jeune consécutifs en cas d'amende d'un montant de 34,50€ ou contre l'achat de l'abonnement Annuel -18 ans quel que soit le motif du PV.

VOUS ÊTES VERBALISÉ ALORS QUE VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRES DU TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE GRATUIT DU SMTG

Ce titre n'est pas considéré comme un abonnement. En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » ou « titre non valable », vous avez 2 possibilités :

- 1ère possibilité : Vous vous acquittez de la somme due.
- 2ème possibilité : Vous échangez le PV contre l'achat de 2 abonnements mensuels Fréquence consécutifs en cas d'amende d'un montant de 51,50€ ou d'1 abonnement mensuel Fréquence en cas d'amende d'un montant de 34,50€.



FAQ

Puis-je régler mon amende en plusieurs fois ?

Le réseau évolitY peut consentir à la mise en place d'un échéancier après analyse de votre dossier.

Pour effectuer votre demande, contactez le 03 81 36 30 40 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

J'ai perdu l'avis de contravention, ou la relance envoyée par La Poste, comment régler votre amende ?

Contactez le 03 81 36 30 40 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Où puis-je régler mon amende ?

- Paiement sur place auprès de l'agent vérificateur, au moment de votre infraction : en espèces, chèque ou carte bancaire.
- Paiement en agences commerciales : paiement possible en agences commerciales de Montbéliard (Hall de la Gare SNCF, Place du General de Gaulle) ou Audincourt (2 rue Duvernoy)
- Paiement par chèque libellé à l'ordre de « MOVENTIS », à adresser sous pli affranchi au tarif en vigueur accompagné de votre double de procès-verbal, à "MOVENTIS – Service Contentieux – La Charmotte – 25 420 VOUEAUCOURT".

J'ai été verbalisé au motif « Comportement » (174€). Puis-je bénéficier de l'offre switchY ?

L'offre switchY s'applique UNIQUEMENT aux procès-verbaux dressés aux motifs « Titre non valable ou périmé » et « Voyage sans titre ». En cas de verbalisation pour un autre motif, l'amende reste due.

Puis-je régler mon amende en plusieurs fois ?

Pour établir un échéancier, vous devez en faire la demande en prenant contact avec le service Contentieux en appelant le 03 81 36 30 40 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h. Le service étudiera votre demande et vous fera part de sa décision sous 8 jours.



SYNTHÈSE



**JE SUIS VERBALISÉ ET J'AI
L'ABONNEMENT DU MOIS EN COURS**



PV de 51,50€

*abonnement mensuel ou
annuel périmé de plus de 8
jours*



**Abonné
Fréquence**

Je présente mon
abonnement en agence et
j'achète l'abonnement
mensuel du mois suivant

**Abonné Jeune /
Senior / Social**

Je présente mon
abonnement en agence et
j'achète l'abonnement
mensuel des 2 mois suivants

Abonné Boursier

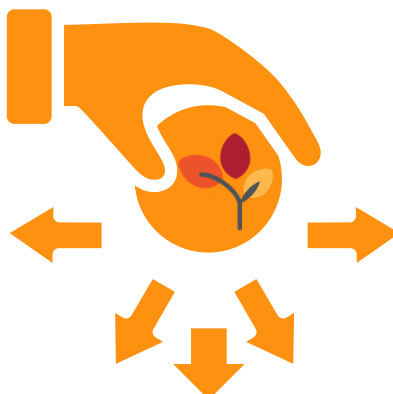
Je présente mon
abonnement en agence et
j'achète l'abonnement
mensuel des 3 mois suivants

**Titre de
transport
scolaire gratuit**

Je présente ma carte en
agence commerciale sous
72h.

**Abonnés annuels
Jeune -18 ans /
+18 ans**

Je présente mon
abonnement en agence et
mon PV est annulé



SYNTHÈSE



**JE SUIS VERBALISÉ ET JE N'AI PAS
L'ABONNEMENT DU MOIS EN COURS**

PV de 51,50€

*abonnement mensuel ou annuel
périmé de plus de 8 jours*



**Abonné
Fréquence**

Achat de l'abonnement mensuel du
mois en cours + le mois suivant

**Abonné Jeune /
Senior / Social**

Achat de l'abonnement mensuel du
mois en cours + les 2 mois suivants**

**Abonné
Boursier**

Achat de l'abonnement mensuel du
mois en cours + les 3 mois suivants**

**Bénéficiaire du
titre de
transport
scolaire gratuit**

Achat de l'abonnement mensuel
Jeune du mois en cours + les 2 mois
suivants ou de l'abonnement
annuel Jeune

**Abonné annuel
Jeune -18
ans/+18 ans**

Annulation contre l'achat de
l'abonnement en agence
(1 annulation par année de validité
de l'abonnement)

PV de 34,50€

*abonnement mensuel ou annuel
périmé de moins de 8 jours*



Achat de l'abonnement mensuel
du mois en cours

Achat de l'abonnement mensuel
du mois en cours + le mois suivant**

Achat de l'abonnement mensuel
du mois en cours + les 2 mois
suivants**

Annulation contre l'achat de
l'abonnement en agence
(1 annulation par année de validité
de l'abonnement)

* montant des achats devant couvrir le montant du PV

** pour les jeunes éligibles, possibilité d'annuler contre l'achat de l'abonnement annuel.



Moventis ● la Charmotte 25 420 VOUEAUCOURT

☎ 03 81 36 70 00

💻 www.evolyt.fr

📘 EvolitY Pays de Montbéliard

✕ EvolitY_Actu

📷 [reseau_evolyt_officiel](#)

📱 application evolyt Moventis



Flashez le QR Code pour démarrer
une conversation Whatsapp.



évolity
moventis